

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice 67

Présents 48

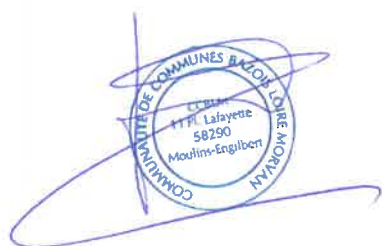
Votants 53

Dont 5 procurations

OBJET :

FINANCES :

Budget annexe Ordures
Ménagères – Admission
en créances éteintes



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 22/07/2026

Publié ou notifié
le : 22/07/2026.

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 9 Juillet à 18 H 30
le Conseil Communautaire dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel François
Mitterrand à Cercy la Tour
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la
CCBLM.

Date de convocation : 3 Juillet 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : /
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Catherine MICHOT Supplée Pierre TISSIER-MARLOT
- Cercy-la-Tour : François COMTE, Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON, Véronique VALET
- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE
- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
- Chiddes : Eric VANNIER
- Chouigny : Chantal VACHERON Supplée Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : Gwendoline CLAISSE
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : /
- Lanty : /
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Yvette MUNARI-PAUCHARD
Supplée Patrick REVENEAU
- Luzu : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Gilles GONIN, Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaïne VINCENT

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_199-DE

S²LO

.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : /
- **Montapas** : /
- **Montaron** : /
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE
Serge DUCREUZOT

- **Ougny** : /
- **Poil** : Vincent GOUEFFON
- **Préporché** : Fabrice PAUCHARD Supplée Estelle BLAUDIER
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : /

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : /
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : /
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : /
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 2- M. Raymond MATHIEU à M. Didier BOURLON
- 3- Mme Florence CHANDIOUX à Mme Jocelyne GUERIN
- 4- M. Michel MULOT à M. François COMTE
- 5- M. Denis ARLAUD à M. Jean-Christophe SAVE

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_199-DE



FINANCES -

Budget annexe ORDURES MENAGERES

- Admission en créances éteintes

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'il convient de procéder à l'admission en créances éteintes pour le budget annexe ordures ménagères.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à l'établissement ;

Vu la liste n°7809481611 en date du 13/02/2026 pour le budget annexe ORDURES MENAGERES des créances éteintes transmis par le comptable public ;

Considérant que les créances éteintes correspondent à des créances dont l'extinction résulte d'une décision de justice ou d'une procédure légale ayant pour effet de supprimer définitivement le droit de l'établissement à en poursuivre le recouvrement ;

Considérant que ces créances constituent une charge définitive pour l'établissement et doivent être constatées par l'assemblée délibérante ;

Considérant que les crédits ont été prévus au budget primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- admet en créances éteintes les titres figurant sur l'état transmis par le comptable public et annexé à la présente délibération pour un montant total de 400 € ;**
- impute la dépense correspondante au compte 6542 – Créances éteintes du budget annexe ORDURES MENAGERES ;**
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc GALERA.**



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 9 Juillet 2026**



**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**

SGC DE NEVERS
12 RUE HENRI BARBUSSE
BP 90004
58019 NEVERS CEDEX

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_199-DE

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES**

Collectivité : 66001 - OM COLL TRAITMT-CCBLM

N° de la liste : 7809481611

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NEVERS CEDEX, le 13 février 2026
ANDRIOT Alain

Comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	400,00 €	
Total	400,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVIQ	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2009	T-78443670032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	92-REOM	6542	67,50			
2010	T-78444100032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	92-REOM	6542	67,50			
2006	T-78443220032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	300-DIVERS	6542	57,50			
2006	T-78443110032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	300-DIVERS	6542	57,50			
2008	T-78443360032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	300-DIVERS	6542	67,50			
2007	T-78443030032-1		Closure insuffisance actif sur RU-LJ	300-DIVERS	6542	82,50			
						265,00			
						400,00			

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260709-2026_CC_199-DE

